

Séance du 16 octobre 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
33	33	29

Date de la convocation : 10.10.2023

Date d'affichage : 10.10.2023

Acte rendu exécutoire après envoi
en Préfecture le :

L'an deux mille vingt-trois et le seize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel BISSON, Maire,

PRESENTS : Monsieur BISSON, Madame THOBOR, Monsieur FLAHAUT, Madame LENGARD, Monsieur NIANE, Madame DUCLAU, Monsieur NIATI, Madame LITWINSKI, Messieurs BIANCHI, LAUBERTHE, Madame HULIN, Monsieur GOUET-YEM, Mesdames VESSAH, KOMBO-TSIMBA, Monsieur CAMPEIS, Madame HABERT, Monsieur AGARD, Madame SOUFI, Messieurs ABDELLAOUI, JLASSI, Mesdames THELUS ROSINEL, BETHUNE, Monsieur NDOYE, Madame ARPACI.

PROCURATIONS : Madame RHOUN pour Madame LENGARD, Monsieur VEY pour Monsieur BIANCHI, Madame AUDET pour Madame HULIN, Monsieur EDOM pour Monsieur FLAHAUT, Monsieur CARRARA pour Monsieur NIATI.

ABSENTS : Mesdames BITTY KOUAKOU, AWALE GUEDI, Monsieur AMIENS, Madame POCHOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame HULIN.

Objet de la délibération

Sollicitation du fonds de concours de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud – Année 2023

Rapporteur : M. Bisson

N° 2023-49

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2022/109 en date du 7 avril 2022 approuvant l'avenant au dispositif des fonds de concours en investissement,

CONSIDÉRANT l'éligibilité de la commune de Lieusaint au fonds de concours arrêté pour la période 2021-2026 avec une enveloppe allouée par la Communauté d'Agglomération de Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, à hauteur de 999 566 €,

CONSIDÉRANT le programme d'investissement 2023 de la commune,

CONSIDÉRANT que ce fonds de concours sera affecté sur les travaux liés au programme 2020-2023,

Après l'avis de la commission générale en date du 02 octobre 2023,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE,

Article 1^{er} : De solliciter partiellement le fonds de concours attribué par la Communauté d'Agglomération de Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, pour la somme de 499 783,00 €,

Article 2 : Dit que ce fonds de concours sera affecté aux opérations d'investissement 2023 énumérées ci-dessous :

Opérations	Coût H.T. de l'opération	Subventions autres	Coût H.T. de l'opération hors subventions	Fonds de concours GPS	Montant HT à la charge de la commune	% GPS	% Ville
GROUPE SCOLAIRES : Installation d'écrans numériques interactifs + ordinateurs + Accès Wi-Fi	182 110,60	23 497,00	158 613,60	79 306,80	79 306,80	50,00%	50,00%
PORTE DE PARIS Giratoire Mise en dur J11 + réfection de la bande de roulement	113 930,68	34 179,20	79 751,48	39 875,74	39 875,74	50,00%	50,00%
BVD DE L'EUROPE Giratoire Mise en dur J11 + réfection de la bande de roulement	154 417,09	46 325,13	108 091,96	54 045,98	54 045,98	50,00%	50,00%
BVD SCHOELCHER Face Dacoury Création d'un plateau surélevé	39 268,38	11 780,52	27 487,86	13 743,93	13 743,93	50,00%	50,00%
Acquisition véhicule d'astreinte transit connect2 trend	16 609,32	0,00	16 609,32	8 304,66	8 304,66	50,00%	50,00%
Fourniture et pose de volets roulants sur l'atrium de la Maison de la Petite Enfance	22 218,12	0,00	22 218,12	11 109,06	11 109,06	50,00%	50,00%
Réfection des menuiseries extérieures salle motricité et classe attenante à la maternelle de l'Eau Vive	5 048,41	0,00	5 048,41	2 524,21	2 524,21	50,00%	50,00%
Pose alarme anti-intrusion à la maternelle de l'Eau Vive	43 288,64	0,00	43 288,64	21 644,32	21 644,32	50,00%	50,00%
Remplacement de la PAC à la primaire de l'Eau Vive	144 007,20	0,00	144 007,20	72 003,60	72 003,60	50,00%	50,00%
Fourniture et pose de volets roulants à la primaire Lavoisier	56 479,12	0,00	56 479,12	28 239,56	28 239,56	50,00%	50,00%
Fourniture et pose de volets roulants pour le restaurant Lavoisier	33 233,29	0,00	33 233,29	16 616,65	16 616,65	50,00%	50,00%
Réfection ensemble vitré RdC grande salle du gymnase DACOURY	27 577,45	0,00	27 577,45	13 788,73	13 788,73	50,00%	50,00%
Remplacement porte salle de réunion RdC de la Maison des associations	15 599,06	0,00	15 599,06	7 799,53	7 799,53	50,00%	50,00%
PLACE DE VILLEPECLE Placette Projet phase 2 : création de stationnement	50 257,69	0,00	50 257,69	25 128,85	25 128,85	50,00%	50,00%
PLACE DE VILLEPECLE Placette Réfection des entrées et trottoirs	128 790,22	0,00	128 790,22	64 395,11	64 395,11	50,00%	50,00%
RUE MERCATOR Création d'un plateau surélevé	21 814,03	0,00	21 814,03	10 907,02	10 907,02	50,00%	50,00%
PROMENADE DE SALCE Création d'un plateau surélevé	21 633,55	0,00	21 633,55	10 816,78	10 816,78	50,00%	50,00%
RU DES HAULDRES Réfection des passerelles	39 065,00	0,00	39 065,00	19 532,50	19 532,50	50,00%	50,00%
TOTAL	1 115 347,85	115 781,85	999 566,00	499 783,00	499 783,00	50,00%	50,00%

Article 3 : Précise que la recette a été inscrite au budget primitif 2023 et que le solde du fonds de concours, à savoir 499 783 €, sera sollicité ultérieurement pour d'autres opérations,

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le maire :

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*

**POUR EXTRAIT CONFORME
LIEUSAIN, le 16 octobre 2023**


Nadine HULIN


Michel BISSON